
Conditions financières 2023-2024

- [Imprimer](#) [1]
- [PDF version](#) [2]

1. FRAIS, REMISES ET BOURSES

1.1. Frais de scolarité

Ces frais sont fixés chaque année scolaire par le Conseil d'Administration de l'A.E.F.G. (Association pour l'Enseignement Français en Grèce) conformément à la législation hellénique sur les écoles étrangères et au statut-cadre de l'Etablissement. Il est important de noter :

- **Que l'ensemble des factures seront à télécharger sur le portail EDUKA**, celui-ci devra être consulté régulièrement (même si des e-mails avertiront du dépôt des factures).
- **Que tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.** Le règlement est demandé au début de chaque trimestre (les dates limites de paiement figurent au paragraphe 2 ci-après)
- **Que si le règlement de ces frais n'intervenait pas aux dates fixées et après relance, des procédures de recouvrement par voie contentieuse seraient engagées.**

1.2. Frais de dossier

Les demandes d'inscription ne sont traitées qu'à réception des **40 €** constituant les frais de dossier.

1.3. Frais de première inscription (droit d'entrée)

Toute première inscription implique le versement d'un droit d'entrée.

Ces frais de "première inscription" de **900 €** ne sont dus qu'une fois au cours d'une scolarité, ils **ne sont en revanche pas remboursables en cas d'annulation d'inscription et ne permettent en aucun cas de conserver une place dans l'établissement pour l'année en cours ou l'année suivante.**

1.4. Frais d'assurance

Une participation annuelle obligatoire de **12 € par élève** (y compris pour les boursiers) est demandée au titre de l'assurance individuelle accident et responsabilité civile, souscrite par l'établissement.

1.5. Frais de transport

Ils sont dus dès lors qu'un élève est inscrit pour une utilisation régulière, quotidienne ou non des transports scolaires.

Leurs tarifs sont annuels et forfaitaires, ils ne peuvent être modulés en fonction de situations particulières et sont déterminés en fonction de la distance à parcourir.

L'absence de paiement peut donner lieu à l'interdiction d'utiliser les transports scolaires.

La réinscription pourra ne pas être accordée si l'ensemble des frais concernant les années antérieures n'a pas été réglé.

1.6. Remise familles nombreuses

Les familles scolarisant simultanément 3 enfants au cours d'une même année scolaire bénéficient, pour chaque enfant, d'un abattement de 10% sur les droits de scolarité et les frais de transports scolaires.

A partir du 4ème enfant ou dans le cas de la scolarisation de triplés, un abattement de 15 % sur les droits de scolarité est appliquée à la fratrie.

1.7. Elèves boursiers de l'État français

S'agissant des bourses du gouvernement français, les factures disponibles sur le portail parent (espace finances) de la plateforme EDUKA, tiennent compte des quotités accordées en 1ère commission nationale des bourses. La facture du 1er trimestre ne tient pas compte des demandes de réexamen, ou des demande tardives, présentées en 2ème commission. Une régularisation intervient dès l'annonce des quotités accordées.

Pour plus d'informations :

<https://www.aefe.fr/scolarité/bourses-scolaires/cadre-general> [3]

<http://www.ambafrance-gr.org/-Aide-a-la-scolarité-> [4]


2. MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE 2023-2024 / ΔΙΑΚΤΡΑ ΓΙΑ ΤΗ ΣΧΟΛΙΚΗ ΧΡΟΝΙΑ 2023-2024

2.1 Droits de scolarité

TARIFS 2023-2024	Tarif annuel	40% à payer avant le	30% avant
		16-oct-23	19-f
MATERNELLE	5 360 €	2 144 €	1 60
PRIMAIRE CP	5 360 €	2 144 €	1 60
PRIMAIRE CE1	5 090 €	2 036 €	1 52
PRIMAIRE CE2	4 850 €	1 940 €	1 45
PRIMAIRE CM1	4 630 €	1 852 €	1 38
PRIMAIRE CM2	4 550 €	1 820 €	1 36
COLLEGE	4 955 €	1 982 €	1 48
LYCEE	5 175 €	2 070 €	1 55

Les tarifs ci-dessus sont majorés de 20% pour les familles dont l'employeur prend en charge directement ou indirectement les frais de scolarité de leurs enfants.

Tarifs - Δίδακτρα

Version française - Έκδοση στα Γαλλικά  [tarifs_lfhed_2023-2024_-fr.pdf](#) [5]

Version grecque - Έκδοση στα Ελληνικά  [tarifs_lfhed_2023-2024_-gr.pdf](#) [6]

2.2 Droits d'inscription aux examens (délai de paiement : 19/02/2024)

Épreuves anticipées du baccalauréat	115 €	Brevet des collèges	65 €
Baccalauréat	350 €	Brevet des collèges OIB	100 €
Baccalauréat OIB	500 €		

3. AVANCE sur les frais de l'année suivante, déduite sur la facture du 1er trimestre de l'année suivante (délai de paiement : 9 juin 2023)

	Avance Scolarité	Avance Transport
Pour 1 élève	900,00 €	300,00 €
Pour 2 élèves inscrits ou plus	1 800,00 €	600,00 €
Elèves boursiers	0,00 €	0,00 €

4. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES POUR LE PRIMAIRE (Inscription facultative)

	MONTANT ANNUEL	40% à payer avant le		30% à payer avant le	
		16-oct-23	19-févr-24	16-oct-23	19-févr-24
Garderie (PS au CE1)	201 €	81 €	60 €		
Aide aux leçons (élémentaire)	405 €	165 €	120 €		
Etude dirigée (élémentaire)	261 €	105 €	78 €		
Activités extrascolaires	405 €	165 €	120 €		

5. TRANSPORT SCOLAIRE (Inscription facultative)

	MONTANT ANNUEL	40% à payer avant le		30% à payer avant le	
		16-oct-23	19-févr-24	16-oct-23	19-févr-24
Tarif 1	1 612 €	644,80 €	483,60 €		
Tarif 2	1 728 €	691,20 €	518,40 €		
Tarif 3	1 817 €	726,80 €	545,10 €		
Tarif 4	1 949 €	779,60 €	584,70 €		
Tarif 5	2 050 €	820 €	615 €		

6. RESTAURATION SCOLAIRE (Inscription facultative)

Une carte de paiement est distribuée automatiquement à tous les élèves du secondaire qui doivent la présenter à chaque passage en caisse, qu'ils prennent leurs repas à l'unité ou au forfait trimestriel et ce y compris pour les boursiers, seuls les élèves du primaire n'en disposent pas.

Type de menu	Niveaux concernés	Forfait annuel
PETIT MENU (jusqu'au CE1)	PS, MS, GS, CP, CE1	875 €
MENU (entrée, plat chaud, dessert)	CE2 à la terminale	962,50 €
PLAT DU JOUR (entrée, plat chaud)	Secondaire	787,50 €

Les prix ci-dessus sont ceux de l'abonnement trimestriel, ils sont augmentés de 10% en cas de consommation ponctuelle (5,50 € petit menu, 6,05 € menu, 4,95 € plat).

7. MODALITES DE PAIEMENT
7.1. Par carte bancaire (VISA ou MASTERCARD)

- **Par carte bancaire par téléphone** en contactant M. TSELOS au 211.300.91.43.

- **Par carte bancaire directement sur votre espace personnel de la plateforme Eduka selon la procédure suivante :**

1. Sur la page d'accueil EDUKA, sélectionner « Portail finances »
2. Cliquer sur « paiement en ligne »
3. Cliquer sur « montant restant dû » pour régler l'intégralité des frais ou sur « montant libre » si nécessité de fractionner le paiement
4. Cliquer sur « payer »
5. Cliquer sur « continuer » vous êtes alors rédigé sur la plateforme sécurisée de la banque et entrez vos coordonnées de la même façon que sur tout site de e-commerce

Ce mode de paiement est à privilégier car les sommes versées apparaissent immédiatement sur votre espace personnel

7.2 Par virement ALPHA BANK

Compte n° 138002002001940

SWIFT CODE : CRBAGRAAXX

IBAN : GR0701401380138002002001940

EUROBANK

Compte n° 00260045910200348

SWIFT CODE : ERBKGRAA

IBAN : GR0802600450000910200

POUR LES VIREMENTS, merci d'indiquer en référence le nom et la classe de l'élève et de télécharger votre reçu bancaire dans votre espace documents de la plateforme EDUKA.

Source URL: <https://lfh.edu.gr/conditions-financieres-2023-2024>

Liens

[1] <https://lfh.edu.gr/print/63> [2] <https://lfh.edu.gr/printpdf/63> [3] <https://www.aefe.fr/scolarite/bourses-scolaires/cadre-general> [4] <http://www.ambafrance-gr.org/-Aide-a-la-scolarite-> [5] https://lfh.edu.gr/sites/default/files/tarifs_lfhed_2023-2024-1.pdf [6] https://lfh.edu.gr/sites/default/files/tarifs_lfhed_2022-2023_version_grecque_1.pdf